

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2017**

OBJET

**08 – CONVENTION OGEC / ATELIERS PERI-EDUCATIFS –
ANNEE 2017/2018 – ANNEXE 03**

N° 2017-07-08

NOMENCLATURE : 1.3.2

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 16

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Yvon LERAT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 13

**Mickaël MENDES donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Catherine HENRY donne pouvoir à Yvon LERAT
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Elisa DRION donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Florence CABRESIN
Aurora ROOKE donne pouvoir à Gil RANNOU
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Michel RINCE
Florence CABRESIN donne pouvoir à Magali LEMASSON
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....16
ayant un pouvoir...13
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, la commune de Treillières a mis en place des ateliers péri-éducatifs dans les écoles publiques et privée de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune gère et organise l'accueil des enfants entre 16h et 17h15 à l'école Ste Thérèse selon les termes d'une convention de partenariat avec l'OGEC qui définit les modalités de mise en place de cet accueil au sein de l'école pour l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le 06 juillet 2017,

Le Maire,

Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170706-2017-07-
08-DE
Date de réception préfecture :

